

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 11 JUIN 2012

Compte-rendu

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf :

- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Véronique GIRAUD)
- Madame Christine PIERRE (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Monsieur Philippe CLAUDE
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN

Secrétaire de séance : Madame Nathalie ADAM-VIRY

1 – examen du compte-rendu de la séance précédente :

Ce document ne donnant pas lieu à observations, est adopté.

2 – compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire :

Madame la Maire indique qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption sur les transactions intervenues depuis le dernier conseil.

Au niveau des marchés, elle indique qu'elle a signé le marché de fourniture d'une débroussailleuse de voirie avec la Société NOREMAT pour un montant de 40979,74 €. Elle précise en outre qu'un marché est actuellement publié pour la maintenance de la chaufferie bois en garantie complète avec une option de préfacturation. Il s'agit d'un marché de 5 années qui interviendra à compter de la prochaine saison de chauffe, soit à compter du 1^{er} septembre 2012. Elle précise que la Commune bénéficie de l'aide technique d'un ingénieur d'une collectivité territoriale partenaire pour la supervision du cahier des charges et l'analyse des offres.

3 – Autorisation de signature d'un avenant avec la Société SOLOREC

Madame La Maire expose que d'un commun accord avec la Société SOLOREC, il a été convenu de mettre un terme au marché de maintenance de la chaufferie bois au 31 août 2012 au lieu du 6 novembre 2012 à minuit. Elle demande l'autorisation de signer l'avenant qui viendra officialiser cette convention. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4 – autorisation de signature d'un avenant avec la Société FBV

Madame la Maire indique qu'il est également convenu avec la Société FBV de mettre un terme au marché de fourniture des plaquettes forestières au 31 août 2012 au lieu du 6 novembre 2012 à minuit. De même, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de l'avenant à intervenir.

Monsieur l'Adjoint aux finances précise que le contrat avec la Société SCHMID se termine lui aussi au 31 août 2012.

5 – Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 (facturation 2013)

L'ensemble des tarifs est maintenu à l'exception :

- Du tarif du m3 d'eau qui passe de 0,70 € à 0,73 €
- Du tarif du m3 assainissement qui passe de 0,90 € à 0,93 €

Un nouveau tarif est créé pour l'assainissement d'un bâtiment annexe raccordé au réseau : 350 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement

Madame la Maire présente ce rapport et commente les principales indications qui y figurent.

L'assemblée délibérante donne acte à Madame la Maire de cette communication.

7 – Octroi de subventions aux associations

Monsieur l'Adjoint aux associations rappelle le travail sur les critères et l'examen des justificatifs fournis par les associations à l'appui de leur demande. Si l'on appliquait les critères, deux associations verraient leur dotation baisser. Il estime qu'il est difficile de les pénaliser. Il propose au contraire de stabiliser pour un an la subvention accordée en N-1 et de revoir leur situation dans le cadre du budget 2013 à l'appui des justificatifs qu'elles voudront bien remettre. Il rappelle à ce propos que les justificatifs ne sont demandés que tous les deux ans. Il ajoute qu'il serait souhaitable d'ajouter un critère pour les associations culturelles et d'attribuer des points supplémentaires pour celles qui encadrent des jeunes de moins de 16 ans. Le conseil en convient à l'unanimité et attribue les subventions suivantes :

Association sportive	Montant accordé en euros
Association sportive Perce-Neige	138
Association sportive de VAGNEY (football)	2797
Club olympique de la Haute-Moselotte (athlétisme)	1300
Foyer de ski de fond	850
Pétanque de VAGNEY	180, dont 70 à titre de compensation
Roller skating	800
Savate voinraude	740
Ski-club de VAGNEY-ROCHESSON (club vosgien)	1320

RVDR	55
Tennis	2085
Tennis de table	430
Tir à l'Arc	750
UNSS	138
Twirling	1080
VTT –club vosgien	210

Montant total des subventions accordées aux associations sportives : 12816 €

Association culture, sport loisir et détente	Subvention accordée en euros
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Zainvillers	363
Association sportive et folklorique du Haut du Tôt	205
Assoupline	205
Comité des Fêtes	1205
Les Courtes Gueules	68
Les Z'amis de l'école	363
Section marche du Club Vosgien	55
Modélisme	422
Vagney loisirs	725
Yoga	68
Maison Familiale de SAULXURES	95
Jeunes Sapeurs Pompiers	650
Prévention Routière	230
Groupement d'action sociale du personnel communal	3600

Total des subventions accordées aux associations culture-loisirs-détente : 8254 €

Associations patriotiques	Montant accordé en euros
Légion vosgienne des anciens combattants	68
Médaillés militaires	68
AFN	68
Souvenir Français	68

Total accordé aux associations patriotiques : 272 euros

8 – Proposition d’achat de la balayeuse RAVO réformée

Madame la Maire indique qu’elle a reçu une offre ferme de l’entreprise SIMONIN NEGOCE pour la balayeuse réformée. Les autres propositions étaient inférieures. Elle propose de vendre cet équipement au prix proposé, soit 600 €.

Le Conseil donne son accord à l’unanimité.

9 – Proposition d’achat de la tondeuse autotractée ETESIA réformée

Madame la Maire indique qu’elle a reçu deux offres fermes pour cet équipement. Elle propose d’attribuer la tondeuse au plus offrant (510 €)

Le conseil donne son accord à l’unanimité.

10 – durée d’amortissement des biens de la chaufferie

Madame la Maire explique qu’une délibération est nécessaire pour fixer la durée d’amortissement des biens (pièces... à l’exception des biens immeubles par destination) à 5 ans.

11 – remboursement des frais d’électricité de la station de pompage par la Commune de SAPOIS

Madame la Maire rappelle les modalités de l’accord de remboursement des frais d’électricité par la commune de SAPOIS. Un compteur unique permet de faire fonctionner les installations de pompage des deux communes et chacune d’elle supporte les frais au prorata des compteurs installés. Pour l’année 2011, la commune de VAGNEY comptait 1730 compteurs, la commune de SAPOIS 155. La commune de SAPOIS devra donc rembourser la somme de 889,05 €.

Le Conseil donne son accord à l’unanimité.

12 – budget assainissement – décision modificative

Afin de procéder à des extensions, à des remplacements de réseaux défectueux ou des travaux complémentaires sur la station d’épuration, Madame la Maire propose les virements de crédits suivants :

C/020 – dépenses imprévues section d’investissement : - 11 362 €

C/2313-1101 – Rue Robert-Claudiel : - 66000 €

C/2313-1201 – Travaux :	+66000 €
C/2313-904 : station d'épuration	+ 11362 €

Après ces mouvements de crédits internes, le budget demeurerait équilibré en dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

13 – plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Madame la Maire informe qu'elle a reçu de la Direction Départementale des Territoires la cartographie et le projet de règlement des zones susceptibles d'inondation. Il s'agit d'une communication avant l'enquête publique, prévue en début d'automne, dans le cadre de la concertation menée par les services de l'Etat. Madame la Maire ajoute qu'il s'agit pour le Conseil Municipal de repérer sur la cartographie les secteurs qui poseraient problème afin que l'information remonte à la DDT pour que des corrections puissent être prises en compte avant l'enquête publique. Madame la Maire expose les différents épisodes d'inondations importantes depuis 1770 et rappelle les objectifs du PPRI : la préservation de la population et des biens, le maintien des zones d'expansion des crues et la sauvegarde des zones naturelles. La cartographie du PPRI repose sur un travail cartographique en amont, en croisant la carte des aléas et la carte des enjeux. Le règlement lui-même est un document d'interdictions ou de contraintes qui se superpose à toutes les réglementations en vigueur, qu'elles soient issues du code de l'urbanisme (PLU ...), du code de la construction et de l'habitation (certaines déclarations de travaux...) ou d'autres réglementations. Dans le cas de coexistence de règles, dans les zones identifiées inondables par le PPRI, c'est la règle la plus contraignante qui s'applique. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la DDT et des enquêtes et mesures complémentaires sur le terrain réalisées. Néanmoins, au niveau du rendu, Madame la Maire indique qu'elle n'est pas complètement d'accord avec la prise en compte des ruissellements issue des observations de l'épisode climatique cinquantennal du 16 décembre 2011. Elle propose de revoir ce problème lors de la commission des terrains du samedi 16 juin 2012. Elle interroge les conseillers sur le point de savoir s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation particulière n'émerge à l'exception de celle d'un conseiller agriculteur qui propose une clause de préconisation supplémentaire au niveau du curage des fossés et des drains qui jouaient jadis parfaitement leur rôle régulateur. Madame la Maire enregistre cette déclaration tout en attirant l'attention du conseil sur la réglementation issue de la loi sur l'eau, qui vient en opposition souvent aux pratiques, même ancestrales.

14 – Etat d'assiette des coupes 2013

Monsieur l'Adjoint aux forêts présente les propositions de coupes de l'Office National des Forêts, conformes à l'aménagement, soit une prévision de 6000 à 6400 m³, essentiellement dans les secteurs du Solem, de la Sotière (territoire communal de SAPOIS), de la Pissoire et au droit de Crémanvillers. Il indique qu'en conséquence le Conseil peut autoriser les martelages dans ces secteurs.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

15 – problématique posée par les difficultés des scieries

Monsieur l'Adjoint aux forêts précise les coupes, les contrats d'approvisionnement et le traitement des chablis du mois de décembre concernés par les récentes mises en règlement judiciaire. Il indique les recettes inscrites au budget devenues incertaines et annonce que des décisions modificatives négatives sont susceptibles d'être proposées d'ici la fin de l'année, en fonction de l'évolution du traitement des créances par les administrateurs judiciaires.

Le Conseil donne acte à Monsieur l'Adjoint aux Forêts de la communication de ces informations.

16 – Convention pour la mise en place des activités extra-scolaires et périscolaires.

Madame la Maire présente le projet de convention qui scellerait les droits et devoirs des différentes parties intervenant sur ces activités : la Commune, la Communauté de Communes, l'Association « L'Alphabet », l'Association Familiale, les directions des écoles maternelle et primaire. Sont notamment visées la mise à disposition des espaces (garderie 2 Rue des Ecoles, cour de l'école maternelle, cour de l'école Perce-Neige, préaux et toilettes, 1 classe maternelle, vestiaire et toilettes, salle à manger, cuisine et communs de la Maison Mariabel) et la mise à disposition de personnel (service repas à Mariabel pour le personnel communal, service d'accompagnement transport scolaire pour le personnel de l'association l'Alphabet). La durée de la convention est proposée pour 6 années.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

17 – projet de rénovation de la salle polyvalente : présentation de l'avant-projet détaillé, compte-rendu de la réunion du comité de suivi et demande de subvention au Conseil Régional de Lorraine dans le cadre du contrat d'aménagement du territoire

Madame la Maire expose les principaux points notables sur le plan architectural : polycarbonate sur les 4 façades, parquet entièrement remplacé (monté sur chant) et pose sur dalle béton (et non plus sur lambourdes), office obturable par panneaux coulissants, salles de boxe isolées, toiture en deuxième peau, aérothermes changés, une extension avec une petite salle pour les activités gym et danse, vestiaires et sanitaires, entrée avec ou sans billetterie, patio fermé. Elle rappelle aussi que le projet comprend un aménagement extérieur et notamment un parc de stationnement arboré sur l'espace « Claudé ». Le travail avec les associations dans le cadre du comité de suivi a permis une meilleure prise en compte de leurs attentes.

Sur le plan financier, l'opération terminée est envisagée à hauteur de 1 272 000 € hors taxes. Elle invite le conseil à se prononcer :

- Sur la validation de l'APD tel que présenté : le Conseil donne son accord à l'unanimité
- Sur le dépôt d'une demande de subvention au Conseil Régional de Lorraine dans le cadre du contrat d'aménagement du territoire : le Conseil donne également son accord à l'unanimité.

18 – Renforcement électrique de l'impasse de la Pierre-des-Renards : récupération des sommes engagées par la Commune sur un promoteur

Madame la Maire indique qu'elle propose l'ajournement de cette affaire, la facture n'étant pas parvenue en Mairie. Le Conseil donne son accord.

19 – autorisation de signature d'un bail avec Monsieur DELAITRE dans le cadre du plan paysage de la Communauté de Communes

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un des objectifs du plan paysage consiste à remettre en état d'exploitation des terrains actuellement en friche. C'est ainsi qu'un bail est proposé à Monsieur DELAITRE, agriculteur, dans le cadre de la remise en état de pâture de terrains en bordure du camping, d'une contenance de 2 ha 26 a 78 ca. Cette signature permettra à la Communauté de Communes d'engager les travaux et d'obtenir une subvention du Conseil Général. Le bail a ferme proposé serait conclu pour 9 années au tarif du fermage, soit pour la première année la somme de 15,80 €. Il est entendu que le titre de recettes ne sera pas adressé à l'agriculteur avant qu'il n'exploite ses terrains.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

20 – Préparation de la rentrée scolaire

Madame la Maire indique que, comme chaque année, il est nécessaire de fixer par délibération les éléments nécessaires à la rentrée scolaire. Ainsi, elle propose :

De fixer les dotations scolaires par élève, tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (2,1 % d'avril 2011 à avril 2012) : 37,77 €

D'établir la participation de la commune aux voyages scolaires : école des Perce-Neige, sauf classes CM2 à 10,41 €, 27,08 € pour les CM2, école publique de Zainvillers, 10,41 € pour le primaire et 7,35 € pour les classes maternelle, de même que pour l'école maternelle du centre.

De fixer l'allocation de direction à 161,32 € pour l'Ecole des Perce-neige, 88,83 € pour l'école de Zainvillers et pour l'école maternelle

De fixer le montant de la participation des familles au transport scolaire organisé par la commune à 64 € pour l'année scolaire 2012-2013, 41 € pour les deux derniers trimestres en cas de changement de résidence en cours d'année

De donner une réponse favorable à la commune de Dommartin les Remiremont pour une participation de 97,58 € par élève au titre de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

De fixer la participation des communes extérieures aux dépenses scolaires de leurs ressortissants scolarisés à VAGNEY à 81,68 €

De donner un avis favorable à la proposition de fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 2808 € pour l'année 2011

De l'autoriser à signer la convention relative au forfait communal de l'Ecole Privée Notre-Dame de Zainvillers sur la base de 346,74 € par élève, pour 10 élèves de primaire, à l'exclusion des élèves de maternelle

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ensemble de ces affaires scolaires.

Madame la Maire propose également une autorisation de signature d'un avenant au marché de transport scolaire actuel pour poursuivre ce dernier sur le premier trimestre, aucun élément n'étant parvenu du Ministère de l'Education concernant la nouvelle organisation de la semaine scolaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

21 – informations communautaires et intercommunales

SCOT : Madame la Maire indique qu'elle a reçu des éléments sur la généralisation progressive des schémas de cohérence territoriale (SCoT), documents d'urbanisme de type « super-PLU » instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Pour l'instant, le SCOT ne concernait que les communes situées dans un rayon de 15 kilomètres autour d'une agglomération d'au moins 50000 habitants, soit pour les Vosges, les communes suburbaines d'EPINAL. Ce seuil descend aux agglomérations de plus de 15000 habitants, ce qui est le cas de VAGNEY. Madame la Maire explique que des réunions sont prévues avec les services de l'Etat avant l'été et qu'elle tiendra le conseil informé de l'évolution de ce dossier.

Le Conseil donne acte à Madame la Maire de cette communication.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ELECTRICITE : Madame la Maire poursuit par le rapport d'activité du syndicat Mixte pour l'Electricité. Là encore, le Conseil Municipal donne acte de cette communication.

SMIC : Le Conseil est ensuite invité à se prononcer sur l'adhésion de la Commune de GRAND au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale. Un avis favorable à l'unanimité est délivré.

SIVUG : Le participation fiscale (et non budgétaire) de la Commune de VAGNEY au Syndicat Piscine est confirmée

Les autres communications et informations ont trait à la tenue prochaine des travaux des commissions scolaire, terrains et forêt, à la participation demandée aux conseillers pour la tenue du bureau de vote le 17 juin 2012.

Les questions des conseillers concernent le nouveau mode de tri au point d'apport volontaire (réponse de la conseillère communautaire déléguée au syndicat de la Prêle), l'arrivée de la délégation belge dans le cadre du jumelage VAGNEY-OUFFET (réponse du premier adjoint), et l'arrivée du rallye de Lorraine les 23/24 juin 2012. Sur ce dernier point, il semble que la sécurité devra être renforcée du fait des refus de goudron qui coulent sur la route. Les riverains regrettent d'être prévenus tardivement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 50.

Vu pour publication et affichage,

La Maire,

Evelyne BERNARD